

Interview de Mme Nathalie BITHO :

" Les gens qui auront à gérer la CCIT doivent relever beaucoup de défis "



P.6

www.lopinion.tg

Récépissé N°0149/14/03/01/HAAC

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité / N°732 du 25 Octobre 2021 / Prix : 250F CFA

Foncier au Togo :



Abdoulaye Yaya annonce la suspension de toute expulsion ou déguerpissement des populations sur décision de justice

P.4

Mme le Premier Ministre au Gabon :

**Victoire Tomégah-Dogbé
reçue par le
président
Ali Bongo**

P.3



4e Sommet mondial des filles :

Mme Yawa Tsègan encourage la gente féminine à relever les défis mondiaux



4e sommet mondial des filles :

Mme Yawa Tsègan encourage la gente féminine à relever les défis mondiaux

Les travaux du 4e sommet mondial des filles ont eu lieu à Lomé le 21 octobre 2021. Premier du genre en Afrique, c'est Mme la Présidente de l'Assemblée nationale, Chantal Yawa Djigbodi Tsègan, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de cette rencontre mondiale au nom du Président de la République.

L'évènement a mobilisé des délégations de filles venues des quatre coins du monde en présence de la première Dame du Burkina Faso, Sika Kaboré, de Christian Trimua, Ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République et Porte-parole du Gouvernement, des membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale, des acteurs de la société civile entre autres. Cette rencontre de grande envergure à l'initiative de Plan International est en faveur de l'égalité, de l'équité et du développement du potentiel



Une vue de l'assistance à l'ouverture

de la jeune fille.

Il faut souligner que ce 4e sommet mondial des filles que le Togo a eu l'honneur d'abriter pour la première fois en Afrique s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des filles célébrée le 11 octobre dernier. Ce sommet est consécutif au Forum Génération égalité tenu à Paris en juillet dernier.

Au cours de cette assise, la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Adjovi Lonlonyo Apedo-Anakoma, a souligné la nécessité de penser à un

changement de modèle pour mieux cerner la question de l'équité genre.

" Nous restons convaincus que ces discussions vont valablement contribuer à poser autrement la problématique de l'équité et de l'égalité de genre depuis la cellule familiale jusqu'à la vie active, en mettant un accent particulier sur les goulots d'étranglement qui empêchent l'évolution harmonieuse des filles dans le monde. Cela ne se fera pas, bien entendu, sans les filles elles-mêmes. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour appeler toutes les filles pré-



Photo de famille à la clôture

sentes à ce sommet à y prendre part activement ", a-t-elle déclaré.

Pour sa part, la Première Dame du Faso, Sika Kaboré, a expliqué que c'est une tribune pour lancer un appel pressant aux différents acteurs pour la mise en œuvre des recommandations issues du forum Génération Égalité à Paris.

" S'il ne fait nul doute que le Forum génération égalité est désormais inscrit sur la page de l'histoire des grands événements ayant marqué la marche de l'humanité vers un monde plus juste, force est de reconnaître et de se préoccuper de la lenteur qui se dessine à l'horizon dans la mise en œuvre des engagements ", a indiqué la Première Dame du Burkina-Faso.

Intervenant lors des travaux, Mme la Présidente de l'Assemblée nationale Chantal Yawa Tsègana mis en évidence les actions menées par le Togo en matière de l'égalité et de l'équité genre. Elle a saisi cette occasion pour envoyer un message d'encouragement à toutes les filles à se battre pour leurs ambitions et leurs rêves.

Mme la PA a également fait remarquer que pour le peuple togolais, le choix de Plan International et de ses partenaires d'organiser, à Lomé, le quatrième Sommet Mondial des Filles et le premier du genre en Afrique est un signe de reconnaissance et d'encouragement pour les efforts consentis et les progrès réalisés en faveur des droits des femmes et des filles dans notre pays.

Mme Yawa Tsègan a indiqué que sous le leadership du Président de la République, le Togo s'est engagé, depuis

quelques années, dans des réformes multiformes et systémiques dont l'objectif est de progresser vers l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

" Chères filles du monde entier, Vous pouvez changer le monde aujourd'hui ! Je vous encourage vivement à vous battre pour vos ambitions et pour vos rêves et à les faire aboutir. Je vous engage à montrer que vous avez la capacité et la force pour occuper les espaces qui se libèrent progressivement pour vous. Certes, il est important de prendre en compte les valeurs de nos sociétés pour ne pas faire de cette lutte une défiance ou une réclamation frontale avec pour objectif de créer des antagonismes dans nos sociétés, mais plutôt de soutenir les efforts collectifs dans le respect des différences. Sachez utiliser les ressources numériques illimitées et à portée de main avec intelligence et distinguer le vrai du faux. Nous vivons dans un monde d'innombrables possibilités, je vous fais confiance, car vous êtes la " génération égalité ", a déclaré Mme la Présidente de l'Assemblée nationale.

Ce sommet mondial des filles vise un monde dans lequel la jeune fille s'emploie à devenir jeune femme leader capable de contribuer au développement de sa nation grâce à son potentiel.

Rappelons que plusieurs thématiques entre autres, la désinformation en ligne, l'apprentissage, le leadership des filles et des jeunes femmes ont été développées durant les deux jours de travaux.

La Rédaction

Faisons d'ELLES des championnes consommons local

La réussite des entreprises locales fait notre richesse

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Mme le Premier Ministre au Gabon : Victoire Tomégah-Dogbé reçue par le président Ali Bongo

Le jeudi 21 Octobre dernier, Mme le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé était en visite à Libreville au Gabon. Lors de son séjour, elle a été reçue en audience par le Président Gabonais Ali Bongo Ondimba.



La Cheffe du Gouvernement a saisi l'occasion pour transmettre les salutations du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé à son homologue gabonais pour son leadership et les performances économiques de son pays.

Mme Victoire Tomégah-Dogbé a été reçue au Palais du Bord de mer en présence de Rose Christiane Ossouka Raponda, Premier ministre du Gabon. Ce geste marque un

tournant pour le renforcement des liens et de coopération entre le Gabon et le Togo. Mme Tomégah-Dogbé a également félicité le Chef de l'Etat gabonais pour son engagement en faveur de la relance économique du Gabon.

" Nous avons saisi l'occasion de cette audience, pour non seulement transmettre les

salutations fraternelles du Président Faure Essozimna Gnassingbé au Président Ali Bongo, mais aussi saluer la performance économique du Gabon ces dernières années ", a-t-elle déclaré.

" Ce qui se fait aujourd'hui est inspirant, exemplaire et j'ai tenu à dire au Président que le Togo est dans la même dynamique, puisque depuis le mois de juin 2021, le Togo aussi a eu à lancer la plateforme industrielle (PIA) pour faire de la transformation économique de toutes les matières premières du pays ", a indiqué Mme le Premier Ministre.

Il faut souligner que l'objectif visé par la PIA est de créer un écosystème attractif pour les investisseurs et faire en sorte qu'on puisse créer



plus de richesses, plus d'emplois pour la jeunesse et répondre aux attentes des populations. Lors de ce séjour au Gabon Mme le Premier ministre a profité pour visiter avec la délégation qui l'accompagnait, la maison d'Alice, qui accueille et héberge des malades du cancer pour leur traitement. Selon les informations, ce centre est un ambitieux projet de maison de vie porté par la Fondation Sylvia Bongo Ondimba (FSBO). Cette maison ouverte depuis le 3 octobre 2016 est à proximité du nouvel institut de cancérologie de Libreville (ICL). Elle est composée d'espaces administratifs et des lieux partagés entre les résidents et des logements. L'initiative visée par ce centre est de faciliter

l'accès aux soins des malades atteints d'un cancer, en leur procurant un traitement ambulatoire, un hébergement gratuit, le tout, accompagné d'un soutien social et psychologique. La maison d'Alice de Libreville fait un suivi régulier des patients en cure de chimiothérapie ou de radiothérapie.

Aux termes de sa visite, Mme le Premier Ministre a félicité les autorités gabonaises et salué l'initiative qui vient soulager ces femmes atteintes de cancer du sein et du col de l'utérus.

Rappelons que Victoire Tomégah-Dogbé était accompagnée de son homologue du Gabon Mme le PM Rose Christiane Ossouka Raponda.

Mike



Désillusion dans les rangs de Togo Debout :

Le meeting prévu samedi dernier n'a pas eu lieu

La sortie du Président du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) Abdoulaye Yaya fustigeant les dérives au sein de la justice togolaise continue de faire des vagues au sein de l'opinion nationale. Après la déclaration du ministre Pius Agbétomey de la justice qui a corroboré la posture du juge Abdoulaye Yaya sur les maux qui minent les magistrats, la société civile est rentrée dans la danse pour soutenir les propos du Président du conseil supérieur de la magistrature.

Dans les rangs de cette société civile, certaines associations à l'instar du Front Citoyen Togo Debout (FCTD), ont même adressé des courriers aux autorités communales pour la tenue de meeting, histoire d'avoir une place de



Dr Divad Dossey

choix sur l'échiquier national. Très concrètement, le FCTD entendait galvaniser les Togolais acquis à sa cause par une mobilisation. Prévu pour se tenir samedi 23 octobre dernier à Bè-Kodjindji, ce meeting n'a plus eu lieu comme initialement annoncé.

Les raisons sont liées à un défaut de compétence de l'autorité communale à qui la

déclaration de manifestation a été adressée. Il faut relever que le maire du Golfe 1 Koamy Gomado dont dépend Bè-Kodjindji se situant dans son ressort territorial n'est pas compétent au regard de la nouvelle loi liée aux manifestations publiques pour donner suite à la demande à lui adressée par cette association. Selon les

dernières modifications apportées à cette loi inhérente aux libertés de manifestations, suite aux recommandations de la Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP), les maires n'ont plus la prérogative de donner une autorisation pour les manifestations publiques.

Dans le cas d'espèce, c'est le préfet du Golfe qui est désormais compétent pour trancher face à une telle demande. Face à cette situation, l'association Front Citoyen Togo Debout est contrainte s'il tient à organiser son meeting d'adresser de nouveau un courrier au préfet du Golfe Kossi Atabuh qui donnera une suite à leur demande.

Pour l'instant, c'est un cinquant revers pour le Prof David Dosseh, point focal de

cette association et ses congénères qui ont trouvé matière à se faire entendre suite à la sortie médiatique du juge Abdoulaye Yaya. On apprend de sources proches de cette association que les responsables ont reporté cette manif sur le samedi 6 novembre prochain.

Dans ce contexte lié au covid-19 où les mesures restrictives sont de rigueur, cette manifestation du 6 novembre prochain se tiendra-t-elle sans anicroche ? Rien n'est encore sûr puisque, les partisans de cette association de la société civile sont dans l'expectative pour connaître la décision du préfet par rapport à la tenue de ce meeting projeté. Les jours à venir nous édifieront sur la question.

Lynda Dalikou

Foncier au Togo :

Abdoulaye Yaya annonce la suspension de toute expulsion ou déguerpissement des populations sur décision de justice

Après sa récente sortie énergique décriant des dérives manifestes dans l'exercice de l'activité judiciaire dans notre pays, le Président de la cour suprême, également président du Conseil Supérieur de la Magistrature va encore faire parler de lui ces jours. En effet samedi, au journal du 20h de la télévision nationale, Abdoulaye Yaya a, à nouveau fait une apparition avec en main, une mesure particulièrement importante, il s'agit de la suspension pure et simple des déguerpissements, des démolitions et expulsions dont des populations sont généralement victimes sur décisions de justice.

L'affaire était devenue réellement grave et grippe sérieusement les relations interpersonnelles, la cohésion sociale et le Vivre-Ensemble dans notre pays. Le juge Yaya a d'abord pris soin de rappeler amplement les dispositions des articles 682 et suivants de la loi N°2018-005 du 15 juin 2018 portant code foncier et domanial qui donnent compétence aux auxiliaires de justice d'exécuter les décisions (arrêts de la cour suprême, de la chambre d'annulation, des cours d'appel et jugement des tribunaux) en matière foncière.

En d'autres termes, la pratique par essence n'est pas illégale, sauf que du propos du président de la cour suprême, il y'a des abus et des dérives, notamment dans l'exécution

des décisions de justice en matière foncière par certains acteurs de justice, en l'occurrence, les huissiers de justice, assistés par la force publique ou par des individus peu recommandables appelés communément " les gros bras ". Ceux-ci créent des désarroi au sein des populations.

Ainsi donc, à compter de samedi où l'annonce a été faite, " toute expulsion forcée massive, toute démolition d'immeubles quelle que soit leur envergure, et tout déguerpissement massif des populations ordonnés par décision de justice sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et ce, dans les deux ressorts des cours d'appel du Togo, en d'autres termes sur toute l'étendue du territoire national ". Il a enjoint toutes les personnes concernées à se conformer strictement au respect de cette mesure exceptionnelle ainsi prise.

Autrement, " tout individu ou groupe d'individus surpris en train d'entraver ou constituant entraves aux suspensions ci-dessus seront poursuivis pour vandalisme, destruction volontaire et autres ". Cette menace a justement le mérite d'être claire, il n'est plus question de complaisance ou de laisser-aller face aux dérives et manquements que présente la justice togolaise, en l'occurrence dans la gestion des affaires foncières et domaniales.

Naturellement une telle



Abdoulaye Yaya, Président de la Cour Suprême

mesure initiée exclusivement par le pouvoir judiciaire a tout l'air d'empiéter sur le champ d'action de l'exécutif qui applique les décisions et du législatif qui vote les lois dans notre pays. Ainsi le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a tenu à faire une mise au point précise à cet effet en vue de lever toute équivoque, tout amalgame ou toute confusion.

Il ne s'agit pas pour le pouvoir judiciaire d'interférer dans l'action générale ou les activités des autorités gouvernementales qui constituent l'exécutif, car il n'en a ni les capacités, ni les compétences ; il n'a non plus la prétention, de faire les lois en lieu et place des honorables députés de la représentation nationale parce que n'ayant ni les attributions, encore moins la vocation. Au contraire, affirme-t-il, " l'autorité judiciaire qu'il représente est en bonne et saine intelligence avec ces deux premiers

pouvoirs de la république ".

Seulement voilà, il se pose un besoin urgent de résoudre ponctuellement un problème épineux qui pourrit la vie aux populations et compromet dangereusement le vivre-ensemble. Ainsi veut-il simplement faire en sorte que la loi dans son application reste impersonnelle, c'est-à-dire des lois pour tous, accessibles, gratuites, que la justice ne soit inféodée à n'importe quelle pesanteur ou à quiconque ".

Cela dit l'ambition qui est nourrie derrière une telle mesure est très forte sinon salutaire pour la cohésion sociale, mais surtout aussi pour l'image de la justice elle-même qui se doit désormais de jouer pleinement son rôle de " justice protectrice de la victime et véritablement un épouvantail du délinquant ". Il faudrait en effet, que la justice ne fasse désormais peur qu'aux délinquants et donne l'opportunité aux justiciables de s'en préva-

loir pour préserver et consolider leurs droits ou alors pour qu'on répare le mal, le préjudice qu'ils ont subi. La justice, a-t-il tenu à préciser, " doit rassurer dorénavant le vulnérable et soulager l'éprouvé ".

De façon péremptoire et incisive, le Président Abdoulaye Yaya a surtout martelé que " le règne de l'argent, le règne de la forfaiture, le règne de l'abus du pouvoir et d'autorité doivent prendre fin " dans le corps judiciaire afin que par son exercice, la justice togolaise mette les citoyens en confiance.

Au vu de cette ambition noble qui vise à faire de notre pays un vrai creuset dans lequel se retrouvent tous les citoyens, et qui nécessite par ailleurs une étroite collaboration entre différents ministères, le Président Yaya a lancé cet appel solennel : " J'engage à cet effet, les départements ministériels en charge des auxiliaires de justice, les officiers de police et gendarmes judiciaires et agents à suspendre jusqu'à nouvel ordre, toute assistance requise afférente aux suspensions ci-dessus visées.

Les responsables des structures étatiques impliquées dans la gestion du foncier, sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à œuvrer pour la cohésion et le vivre-ensemble des populations togolaises ". Car il y va du meilleur devenir de notre pays, le Togo.

Tchagnao

FESPACO 2021 :

Le ministre Lamadokou a participé à un panel de haut niveau

La 27^e édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) a été ouverte dans la capitale burkinabè le samedi 16 octobre 2021. Cette édition connaît la présence de hautes personnalités venues de par le monde. On notait également la présence du ministre de la Culture et du Tourisme, Dr Kossi Gbényo Lamadokou, qui a pris part le 21 octobre 2021 à un panel de haut niveau sur les recommandations stratégiques du rapport de l'Unesco dans le cadre de la journée " Unesco Day ". A cet effet, notre pays est en compétition avec deux films.

Les échanges de cet événement portent sur " Industrie du



La table. A droite, le ministre Lamadokou

cinéma en Afrique : tendance, défis et opportunités de croissance ". Les acteurs du monde de la culture discutent entre autres, de l'état des lieux du cinéma africain.

Dans son intervention le ministre Kossi Gbényo Lamadokou a évoqué le code du cinéma au Togo adopté par le parlement en septembre dernier et promulgué par le

président du Togo, Faure Gnassingbé.

" Aller vite dans la concrétisation de ce nouveau code, c'est aller vers les partenaires qui vont contribuer à

mettre en place le fonds de développement du cinéma. Pour que notre cinéma sorte de l'assistanat, il faut qu'on le professionnalise. Pour le faire, il faut que le fonds créé par le nouveau code soit mis en place. Et pourvu que les acteurs puissent s'en servir ", a déclaré le ministre togolais de la Culture et du Tourisme.

Le ministre Lamadokou a visi-

té le stand du Togo au FESPACO et a échangé avec la délégation togolaise présente à l'événement. " Presque toute la délégation est bien présente. J'ai eu l'occasion de toucher du doigt tout le bien que tous mes collègues que j'ai eu à rencontrer m'ont dit de la délégation du Togo à ce FESPACO et aussi des efforts que le Togo a fait en la matière ", a indiqué le ministre Lamadokou.

Placée sous le thème " Cinéma d'Afrique et de la diaspora, nouveaux regards nouveaux enjeux ", l'édition de cette année célèbre le cinéma africain dans un contexte particulier lié à la pandémie de Covid19.

Kodjovi

Nouvelle OPINION Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité Récepissé n°0149/14/03/01/HAAC Siège: Adidoadin, PAvée prolongée, 2ème carré après Pharmacie Le Galien
Directeur de Publication El Hadj TCHAGNAO Arimiyao Cel: 91 36 37 55 jeantchagnao@yahoo.fr
Secrétariat de la Rédaction Agbékponou Junior Rédacteurs Tchagnao El Hadj Arimiyao Agbékponou Junior Ramzad Maroine Tchagnao Dalikou Lynda A.
Imprimerie Direct Sprint Tirage 2.000 exemplaires

Forum Economique et des Affaires Turquie-Afrique: Le Ministre Kodjo Adédzé a pris une part active

Depuis le 21 octobre 2021 s'est ouvert le 3e Forum Economique et des Affaires Turquie-Afrique à Istanbul en Turquie. Organisé par le Ministère du commerce de la République de Turquie, ce forum a pris fin le 22 octobre dernier. Cette rencontre a été une occasion pour promouvoir les investissements Turcs et Africains en analysant les relations commerciales et économiques entre l'Afrique et la Turquie.

Il a été également question d'évaluer l'approche de la Turquie en matière d'investissement en Afrique afin de faciliter l'interaction entre les deux communautés d'affaires



A gauche, le ministre Adédzé Kodzo

et initier le dialogue entre les investisseurs turcs et l'UA.

L'évènement a permis également de mettre en évidence les attentes engendrées par l'Agenda 2063 en tant que programme de transformation sociale, économique et politique qui fera de l'Afrique

un continent prospère, uni et économiquement indépendant.

Le 3ème Forum Economique et des Affaires Turquie-Afrique a été une occasion pour les organisateurs, de sensibiliser les hommes d'affaires Turcs et Africains sur les

opportunités d'investissement et d'affaires en Afrique et en Turquie. Il a été question de jeter un regard sur l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) avec des réflexions pour les secteurs public et privé. Les participants ont identifié les orientations futures possibles du partenariat Turquie-Afrique dans le cadre du commerce, des investissements, de la technologie et de la logistique.

A ce Forum très important pour les échanges commerciaux, on notait la présence des Ministres du commerce des pays africains, des hommes d'affaires Turcs et Africains, ainsi que les représentants des institutions du

secteur privé et des médias qui ont renforcé la coopération stratégique et le partenariat entre la Turquie et les pays Africains.

Il faut souligner qu'aux termes des travaux de ce 3ème Forum, la délégation togolaise conduite par Kodjo ADEDE, Ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale a rencontré le Président de la Chambre de Commerce d'Istanbul, Sékib Avdagic. Ils ont échangé sur une possible coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo et la Chambre de Commerce d'Istanbul.

La Rédaction

Don de kits scolaires à EPP Kelegougan :

L'association Yoagbati Paix et joie dans les cœurs au chevet de 200 nécessiteux

Pour cette rentrée scolaire 2021-2022, d'importantes actions ont été entreprises par le Chef de l'Etat pour accompagner les parents en cette période de crise sanitaire. Comme la construction du Togo nécessite l'apport de tout un chacun, les membres de l'association Yoagbati Paix et joie dans les cœurs, ont eux aussi donné un coup de main au gouvernement en faisant don de kits scolaires aux élèves nécessiteux de l'Ecole Primaire Publique Kelegougan. Environ 200 élèves du CP1 au CM2 ont eu à bénéficier de ce geste.

La cérémonie de remise a eu lieu le vendredi 22 octobre dernier dans la cour dudit établissement scolaire en présence du chef de Kelegougan, des directeurs, des enseignants, des représentants des CDQ et CVD, du président de la Fédération pour la Paix Universelle (FPU) et aussi des partenaires venus du Ghana, de l'Ethiopie et de l'Erythrée. Comme les années passées, l'association Yoagbati Paix et joie dans les cœurs, n'est pas à son premier geste.

Ainsi l'année dernière, elle a eu à offrir les mêmes kits aux élèves nécessiteux de cet établissement. Par la même occasion des vivres ont été offerts aux enfants démunis et veuves



Remise symbolique

pour les fêtes de fin d'année. Cette action est devenue une tradition et John Yoagbati, président de l'association n'a pas manqué de refaire le même geste en cette nouvelle année scolaire pour soutenir la vision du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé qui a placé la promotion de l'éducation au Togo parmi ses priorités. Une action qui selon lui, permettra aux élèves de bien étudier et de cultiver l'excellence voulue par le Chef de l'Etat.

Conscient que la vie n'est pas facile pour plusieurs élèves, il a profité de l'occasion pour lancer un appel aux bonnes volontés qui peuvent leur venir en aide afin qu'ils puissent ensemble contribuer à la réussite de ces enfants qui représentent les cadres de demain.

Rappelons que ces kits scolaires sont composés de cahiers, de bics, d'ardoises, de

livres et de cache-nez. Pour ce geste, les partenaires venus du Ghana, de l'Ethiopie et de l'Erythrée, n'ont pas manqué de saluer les efforts du président et les membres de l'association Yoagbati Paix et joie dans les cœurs. Pour eux, ces



Lot de kits scolaires

efforts ne feront que créer de l'émulation chez les enfants bénéficiaires. Que ce soient la directrice de l'école Mme Matakou Simbaré ou encore le représentant du CDQ, tous ont remercié les donateurs pour leur geste d'humanisme.

Pour tout accompagnement vis-à-vis de l'association Yoagbati Paix et joie dans les cœurs, veiller contacter les numéros ci-après : 98620680 ou 90021525

Elom



Interview de Mme Nathalie BITHO :

"Les gens qui auront à gérer la CCIT doivent relever beaucoup de défis"

Depuis janvier 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo traverse une crise sans précédent. Très regardant par rapport à l'issue de cette crise, le gouvernement a confié la gestion de cette institution de la République à une délégation consulaire chargée d'entreprendre les réformes nécessaires afin de la redynamiser. C'est Mme Nathalie Manzinèwè BITHO qui a désormais la charge de cette délégation avec pour mission d'opérer les réformes qui s'imposent afin d'assurer la fiabilité de la CCIT.

Cette délégation a été nommée le 5 janvier 2021 pour une durée de trois mois. Mais compte tenu du contexte actuel, le mandat de la Délégation Spéciale Consulaire a été prorogé de six mois. Le but visé par cette rallonge est de permettre aux membres d'accomplir la mission à eux confiée pour le bien de la CCIT. En se confiant à notre confrère Radio Zéphyr, la Cheffe de la Délégation Spéciale Consulaire de la CCIT, a expliqué que cette prorogation se justifie par le souci majeur du gouvernement qui souhaite voir les nouvelles réformes s'opérer dans les règles de l'art au profit de tous les opérateurs économiques et pour le bien-être des populations.

Compte tenu de l'importance que revêt une telle interview accordée à radio Zéphyr et reprise par l'agence de presse Afreepress, nous la reprenons en intégralité pour nos fidèles lecteurs

Lisez plutôt....

AfreePress: Madame Nathalie Manzinèwè BITHO bonjour. Vous êtes la présidente de la délégation spéciale consulaire de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo. Vous avez été nommée en janvier 2021 pour assurer l'administration provisoire de la chambre et organiser des élections en vue de la mise en place d'une nouvelle assemblée consulaire. Votre mandat qui est de trois mois renouvelable, vient d'être prorogé de six mois supplémentaire. Qu'est-ce qui justifie cette décision du gouvernement prise en Conseil des ministres le 22 septembre dernier ?

Nathalie Manzinèwè BITHO : Notre mission consistait à écrire les textes, organiser des élections et faire tout pour voir ce qui se passe dans les autres pays de la sous-région et au niveau international afin de mieux faire ici. Et dans une institution comme la CCIT, quand on dit d'écrire les textes, ça ne tombe pas du ciel. Il faut comprendre l'objet de la structure et puis voir ce qui se fait ailleurs. Donc, c'est un travail qui prend du temps et je crois que ce diagnostic n'était pas posé au moment où il était question d'un mandat de trois mois. Si c'était seulement mettre du vernis sur les textes et aller aux élections, ça pouvait passer. Mais l'autorité nous a demandé de faire une réforme de fond. Ça veut dire qu'il faut d'abord voir la loi qui a créé la chambre, les statuts, le règlement intérieur des élus et le régime électoral. Mais avant tout ceci, il faut définir les collèges électoraux. Bref, il y a tout un tas de travail derrière avant les élections.

Pour définir les collèges électoraux, c'est vrai on a des secteurs d'activités qui n'ont pas changé, mais il fallait revoir les branches d'activités qui n'étaient pas définies au Togo. Pour ce travail seulement, nous avons demandé à l'institut en charge des statistiques de nous faire une étude sur le nombre d'entreprises qui existe sur le territoire national. Et pour cette étude seulement, nous avons longtemps discuté avec l'institut pour qu'elle puisse nous sortir un rapport provisoire au bout de



Mme Nathalie Bitho

quatre mois. Mais jusqu'à présent, nous n'avons pas encore le rapport final. L'institut chargé des statistiques au Togo nous a dit que si elle veut faire une étude du début jusqu'à la fin, ça ne sera pas dans moins de 12 mois. Donc, le compromis qui a été trouvé, c'est que l'institut essaie d'actualiser une étude qu'elle avait déjà réalisée en 2018 et la mette à notre disposition.

L'autre problème, c'est qu'à notre arrivée, nous avons constaté qu'il n'y avait pas assez d'adhérents à la CCIT. C'est-à-dire que même si nous devons organiser des élections en 2019, il n'y aura pas des électeurs. Il n'y avait aucune structure qui respectait les critères d'éligibilité pour se porter candidat. En 2019, il n'y avait que 34 entreprises qui étaient de véritables adhérents de la chambre. Or, l'Assemblée consulaire doit être constituée de 70 élus. Ce qui veut dire qu'il n'était pas possible d'organiser des élections en 2019. Et en 2020, c'est encore pire. C'est zéro (0) entreprise qui pouvait dire : oui, je suis adhérent de la Chambre de commerce, encore moins, être éligible.

Vous venez de procéder à la présentation des projets de textes de la chambre aux associations professionnelles à Lomé ainsi qu'à l'intérieur du pays. Est-ce que vous pouvez de façon résumée, nous dire ce qu'il en est ?

Il s'agit de la loi qui crée la Chambre qui a été réformée. Parce que c'était une loi assez dense, avec plus de 27 articles. Ce qui fait qu'à chaque fois qu'il y avait un problème, il faut passer par la case-départ. Mais

aujourd'hui, nous nous sommes basés sur un modèle international pour avoir une loi succincte en se basant sur les éléments essentiels. Outre la loi qui réforme la chambre, il y a également le décret portant statut de la chambre, le décret sur le régime électoral, le décret qui définit les collèges électoraux et d'autres textes comme le règlement intérieur, etc. Même au niveau de la chambre, le personnel n'a pas de statut. C'est le même cas pour le manuel de procédure, ce qui n'est pas normal. La chambre doit montrer le bon exemple. Parce qu'on ne peut pas rédiger un manuel de procédure sans organigramme. Ce sont les hommes qui vont déployer le plan stratégique.

Si vous écrivez de beaux textes pour faire de belles élections et vous avez des élus qui n'ont pas un plan stratégique ou un cahier de charge, à quoi servira cette réforme ? Elle ne sert à rien du tout. Et aussi si vous avez un beau plan stratégique et vous n'avez pas un organigramme capable de déployer ce plan, cela ne sert à rien. Et si vous avez un organigramme comme cela se doit, mais vous n'avez pas de manuel de procédure, les gens vont aller dans tous les sens. Donc, quand vous faites quelque chose, allez jusqu'au bout. Faites en sorte que les gens qui seront là, trouvent de la matière pour bien travailler.

En gros, il faut mettre tous les textes en place. Il faut que les agents de la chambre sachent aussi où ils en sont. Il ne faut pas que des élus arrivent avec une ou deux personnes qu'ils déposent à la chambre. Peut-être que cette personne a du talent,

mais à partir du moment où les choses se présentent comme une faveur, l'agent ne va plus bien travailler. Il faut que le salarié lui-même soit satisfait du travail qu'il fournit à la chambre.

Dans votre nouvelle politique, il est question des élus nationaux et des élus régionaux. Quelle différence faites-vous entre ces deux élus de l'Assemblée consulaire ?

Nous avons estimé que c'est très important d'avoir deux types d'élus. Dans notre environnement économique, nous avons 123 486 entreprises. 94 % de ces entreprises n'ont pas un chiffre d'affaires qui peut atteindre les 60 millions de Francs CFA. Donc, ça veut dire que le pays a de très petites entreprises. Et de l'autre côté, il y a des entreprises qui ont un chiffre d'affaires allant jusqu'à 40 milliards F CFA.

A partir de ces indices, l'on risque de créer une chambre qui ne sera pas inclusive, si les paramètres ne sont pas bien définis. Le second aspect, c'est que nous avons un pays avec cinq régions économiques ajoutées au Grand-Lomé. Avec cette caractéristique, si l'on ne fait pas attention, il n'y aura que des élus dans la région Maritime. Donc, il faut essayer de faire la part des choses. Nous avons donc dû créer deux grands collèges électoraux. Un collège électoral national et un collège électoral régional. Le collège régional va permettre à chaque région d'être représentée au sein de la chambre. Ça nous permettra de créer désormais un embryon de chambre de commerce dans toutes les régions. Ce qui va permettre à chaque région d'avoir une assemblée et de discuter de son économie en interne. Ces élus régionaux vont travailler avec les maires et les préfets. Nos régions regorgent d'énormes potentialités économiques. Le Togo est une terre bénie. Donc, il faut un embryon de chambre dans toutes nos régions à même de travailler avec toutes les autorités issues de la décentralisation et faire en sorte que nos régions changent. Il y a beau-

coup de potentialités dans nos régions pour promouvoir l'entrepreneuriat.

Mais, il n'est pas question de laisser la chambre de commerce entre les mains des nano-entreprises, des gens qui ont à peine 60 millions de chiffres d'affaires et trois salariés. Parce que, le président de la CCIT doit être quelqu'un qui a réussi et qui a un réseau qui tout de suite, peut prendre son téléphone pour appeler un homme d'affaires de renom ou une autorité dans un autre pays. Et ça va être bénéfique pour toutes les entreprises (petites ou grandes). Supposons qu'une petite entreprise commande des choses en Chine et a des difficultés en route. Qui doit l'aider ?

C'est le président de la chambre de commerce avec son réseau. Parce que si le président est un homme fort connu pour avoir réussi et respecté, quand il y aura un problème, il peut facilement apporter une solution.

L'on évoque une opération d'enrôlement des opérateurs économiques. Est-ce à dire que la précédente n'a pas donné des résultats satisfaisants ?

L'enrôlement que nous avons effectué était juste sur dix jours et nous-mêmes, savions que la durée était trop courte. Maintenant que notre mandat a été prorogé et aussi vu que les textes ne sont pas encore adoptés, nous avons décidé de refaire un enrôlement succinct pour donner la chance à chacun. Les retardataires ont ainsi l'opportunité de se faire enrôler jusqu'au 28 octobre 2021 dans les délégations régionales de la CCIT et au siège à Lomé.

Pour finir... Qui peut être ressortissant de la CCIT ?

Il y a trois secteurs d'activité qui rentrent dans la CCIT. Ils sont : le secteur du commerce, de l'industrie et des services. Ceux du secteur des services sont, par exemple, les avocats, les experts-comptables, les architectes, etc. Mais avant tout, il faut que ces corps soient de véritables entreprises. Et selon la loi, pour être une entreprise, il faut être immatriculé et l'immatriculation se fait au CFE. Mais je suis un peu surprise que les gens pensent qu'étant un avocat, on ne peut pas faire partie de la CCIT. Dans ce sens, il est clair que les gens qui auront à gérer la chambre doivent relever beaucoup de défis en matière de communication.

Interview réalisée par Radio Zéphyr FM et retranscrite par l'Agence de presse AfreePress

3ème édition du Salon FERIN :

Industrialisation et Innovation de l'Afrique au cœur de l'évènement

La troisième édition du Salon FERIN a connu son apothéose le vendredi 22 octobre dernier. Ce salon qui est la Promotion des Investissements de l'entrepreneuriat et la facilitation des échanges, est une initiative de l'Association Terreau Fertile. Inscrit désormais dans l'agenda de la plupart des acteurs de développement, cet évènement a pour objectif de créer un cadre pour regrouper les différents acteurs intervenant dans le processus d'industrialisation, d'innovation et de développement durable en Afrique.

Tout comme l'année dernière, la 3è édition du Salon FERIN est intervenue dans un contexte marqué toujours par



Photo de famille

la pandémie de la Covid-19. Ainsi, les activités se sont déroulées dans un format mixte avec une partie des participants en présentiel et l'autre, à distance, à travers les canaux de communication digitale créés par l'association. Le thème retenu pour cette troisième édition est : " L'innovation, l'industrialisation, socle d'un

développement inclusif et durable ". C'est un thème dont la vision est d'apporter une émulation sur le continent africain par rapport à l'industrialisation et l'innovation. Conférences, des ateliers de formation, des talks-shows ainsi que des expositions étaient au menu de cette édition.

Le Salon FERIN 2021 a été l'occasion pour les uns et les autres de renforcer leur engagement, de partager des informations et bonnes pratiques. Cette troisième édition a permis une harmonisation et une coordination des actions en faveur de la promotion de l'innovation, de l'industrialisation et du développement inclusif et durable. Pour la présidente de Terreau Fertile, malgré la pandémie à coronavirus, l'édition de cette année a été un véritable succès car à travers ce salon, chacun d'eux pourra bâtir une infrastructure

résiliente et promouvoir une industrialisation inclusive et durable et aussi encourager l'innovation ". Selon elle, les travaux de ce salon ont permis de préciser le rôle de l'innovation et de l'industrialisation dans le processus de développement inclusif du continent, et les défis ainsi que les perspectives à court, moyen et long terme.

Pour rappel, l'Association Terreau Fertile a pour vision de contribuer à faire du Togo, un Hub d'investissement par excellence en apportant sa pierre à la construction d'une Afrique émergente à travers cette troisième édition du Salon FERIN.

Elom

Lancement " Prix Faiseurs des Stars du Togo " :

Mathias Fanho veut immortaliser son nom via la musique

Mathias Fanho DG de FAMATH Production nourrit une grande ambition de promouvoir la musique togolaise à travers le projet " Prix Faiseurs des Stars du Togo " qui aura lieu en février 2022. Cet engagement de sa part a été partagé par tous les acteurs culturels lors du lancement de ce projet le mercredi 20 octobre 2021 à Lomé.

et avancées des uns et des autres, Mathias Fanho DG de FAMATH Production veut apporter sa contribution en les accompagnant via une soirée de distinctions dénommée " Prix Faiseurs des Stars du Togo ". Le but c'est d'encourager les acteurs qui y travaillent comme animateurs de radios et télévisions ; présentateurs, speakers

l'issue pour retenir 10 personnes par catégorie. Un mois sera accordé pour le vote du public.

A terme, des palmes seront décernées dans 15 catégories différentes à savoir celui du meilleur DJ, du meilleur man-

ager, du meilleur producteur, du meilleur administrateur, du meilleur présentateur, du meilleur animateur radio, du meilleur animateur télé, du meilleur web journaliste, du meilleur journaliste presse écri-

te, du meilleur influenceur. Il y aura aussi des palmes de la meilleure presse écrite, de la meilleure radio, de la meilleure télé et 7 palmes spéciaux pour des artistes et des mécènes.

Elom



La table d'honneur

Les actions du gouvernement togolais concrétisées en septembre 2009 par le décret instituant le Fonds d'Aide à la Culture (FAC) ont donné libre cours à la créativité des artistes et promoteurs culturels. Cette émergence a occasionné la création de grands évènements au plan national et international. Une vision qui a permis à certains artistes de se faire connaître et d'être distingués à l'international. Si aujourd'hui la musique togolaise est arrivée à ce stade, il faut dire que c'est grâce au travail effectué par l'ensemble des promoteurs culturels. Face aux efforts

et MC ; producteurs, arrangeurs, ingénieurs de son, réalisateurs vidéo, managers, disques-joker ; promoteurs d'évènements. Spécifiquement le " Prix Faiseurs des Stars du Togo " vise à accompagner les acteurs culturels avec des dons en nature pour leur subsistance ; valoriser le travail des acteurs de la chaîne de l'industrie musicale. A partir du mois de novembre prochain, une académie de jury sera mise en place. Elle sera coiffée par un huissier de justice. S'en suivra un appel à candidature au cours duquel on recueillera les inscriptions. Un premier travail de tri sera fait à



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le cadre de l'opérationnalisation effective du Poste de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Noépé-Akanu et de la redéfinition du corridor Abidjan-Lagos,

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des Opérateurs économiques qu'à compter du 1er novembre 2021, les opérations de dédouanement de marchandises en transit, au départ ou en provenance du Ghana à destination du Togo ou d'autres pays sont impérativement logées au Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu.

Sont ainsi visées, les marchandises chargées dans les ports, usines, entrepôts ou autres installations similaires en provenance du Ghana.

Il en est de même du transit douanier de marchandises au départ ou en provenance du Togo à destination du Ghana ou d'autres pays.

En ce qui concerne le trafic des marchandises diverses achetées sur le marché ghanéen ou togolais communément appelées «acquit» les formalités de dédouanement sont domiciliées à la Division des Opérations Douanières de Kwadjiviakopé et au bureau de Douane de Ségbé.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2021

P. Le Commissaire Général absent, p.i
Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, p.i

Kwawo A. K. ESSIEN

8201
www.otr.tg
+228 90 99 41 01
FEDERER POUR BATIR



UNE ERREUR DE TRANSFERT ? RÉCUPÈRE TON ARGENT AVEC *TM*Money

Pour annuler une erreur
de transfert, tape vite



et suis les étapes

Annulation possible de transaction erronée dans un délai de 6h. Nombre de transferts à annuler par jour limité à 2. Montant limité à 20 000 F CFA par transaction.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



Adidogomé - Agoè Assiyé - Baguida - Boulevard - Cassablanca - Grand Marché - Millénium - Okavango

**Vos supermarchés
restent ouverts !!!**
Ne relâchons pas la vigilance !
Continuons les gestes barrières

LE CHAMPION. ENTREPRISE CITOYENNE

Abonnez-vous ou achetez la version
pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.presse.togocom/nouvelleopinion